

ANNEXE C

BILAN ET PERSPECTIVE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE- DU-RICHELIEU (32-12-17.1)

1.	La population et l'habitat	204
2.	L'environnement économique et le potentiel de développement	212
3.	Le récréotouristique	213
4.	Le milieu naturel et la qualité du paysage	213
5.	Les transports	214
6.	Les infrastructures et services	215
7.	L'économie et le développement	216

La révision du Schéma d'Aménagement est le résultat d'un important travail de concertation et de réflexion. C'est d'ailleurs dans le cadre de cet exercice que des études ont été réalisées et ont grandement influencé les orientations et les objectifs retenus. Ces travaux ont permis de dresser un portrait général de la situation actuelle et de son évolution.

Il est évident que le Schéma d'Aménagement en vigueur constitue la toile de fond de tout exercice de révision.

Les documents qui ont été produits dans le cadre du processus de révision du Schéma d'Aménagement dressent un bilan de la situation qui prévalait au moment de leur réalisation. Ils comportent des données et des tableaux nécessaires à une bonne compréhension des enjeux d'aménagement. Ceux-ci sont les suivants :

- Tendances en matière d'aménagement et d'urbanisme dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, 1981-1991, M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, 1995, 201 pages;
- Étude sur le paysage, La Société Biancamano Bolduc, novembre 1996, 73 pages + plans;
- L'environnement économique et les perspectives de développement, SCAUR SIA, Pierre Bélanger Plus, Michel Grenier et associés inc., Sotar inc., URBA Soft inc., novembre 1996, 136 pages + tableaux;
- Étude sectorielle, organisation des transports terrestres, Dibo Consult, Daniel Gauthier et associés, janvier 1997, 80 pages + plans + tableaux;

L'envergure de ces études rend leur inclusion au présent document impossible, mais ils demeurent cependant disponibles pour consultation. Par conséquent, il est nécessaire de dresser un résumé des principaux constats qui, découlant de ces documents, ont guidé la démarche de révision du Schéma d'Aménagement. De plus, en marge de la révision, la MRC a, en 2012, amorcé un exercice de concordance en lien avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), qui lui a permis de mettre à jour la plupart des informations factuelles introduites dans la présente annexe.

Finalement, en lien avec les données exposées dans les sections suivantes, il est important de tenir compte de certaines particularités. Le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a fait l'objet, à deux reprises, de modifications importantes de ses limites territoriales depuis sa création en 1981. La municipalité de Saint-Jean-Baptiste s'est jointe à la MRC en novembre 1998. Elle se situait, à l'origine, dans la M.R.C. de Rouville. En janvier 2001, la ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'est soustraite de notre territoire, au profit de

l'agglomération de Longueuil. Afin de permettre d'interpréter les données de façon cohérente et dégager des tendances à long terme, les données qui suivent tiennent compte de cette situation particulière. En effet, les données relatives au territoire de Saint-Bruno-de-Montarville ont été soustraites et celles relatives au territoire de Saint-Jean-Baptiste ont été ajoutées depuis la première année d'existence de la MRC.

1. LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

La démographie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a connu une croissance soutenue depuis sa constitution le 6 novembre 1981. Cette particularité s'explique par le fait que notre territoire se situe en partie dans la région métropolitaine de Montréal et bénéficie du phénomène d'attractivité de cette agglomération de classe mondiale. À cela, s'est ajouté un mouvement migratoire massif intra régional, qui s'est opéré à partir du centre, vers la périphérie et dont l'intensité a connu son paroxysme entre les décennies 1960 et 1980. Ce phénomène, que l'on associe à l'étalement urbain, a contribué à l'émergence de milieux urbains de faible densité qui ont émergé à travers une plaine agricole fertile. L'aménagement, au milieu des années 60, d'un réseau de transport routier à très haute performance, a grandement facilité les déplacements par automobile. L'utilisation privilégiée de ce mode de transport a, par le fait même, dessiné la forme des villes contemporaines. De nos jours, nous observons des gains importants de population, mais nous connaissons, à brève échéance, des changements significatifs dans la structure démographique, notamment en raison de l'effet du vieillissement. Le tableau suivant établit le bilan de l'évolution de la population et des ménages de la MRC, depuis l'année de sa constitution :

Entre 1981 et 2011, nous observons qu'il y a eu une croissance de la population de l'ordre de soixante-six pourcent (66 %), soit un gain appréciable de 46 637 personnes. Le nombre des ménages a, quant à lui, plus que doublé, passant de 21 790 à 45 075, soit un gain de 23 285.

Au chapitre des projections, l'Institut de la Statistique du Québec prévoit, selon son scénario de référence, que 23 624 personnes composant 12 518 ménages s'installeront dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, entre 2011 et 2031. Le taux de croissance anticipé de la population et des ménages, respectivement estimé à vingt (20) pourcent et à vingt-huit pourcent (28 %), ce qui est significativement supérieur à la moyenne québécoise de quinze virgule huit pourcent (15,8 %), pour la période comprise entre 2011 et 2031. Sur le plan

TABLEAU C-1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES 1981-2011

VARIATION 1981-2011									
Année	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	n ^{bre}	%
Population	70 136	74 619	84 136	93 035	96 150	106 762	116 773	46 637	66%
Ménages	21 790	24 455	29 110	33 165	36 168	40 595	45 075	23 285	107%

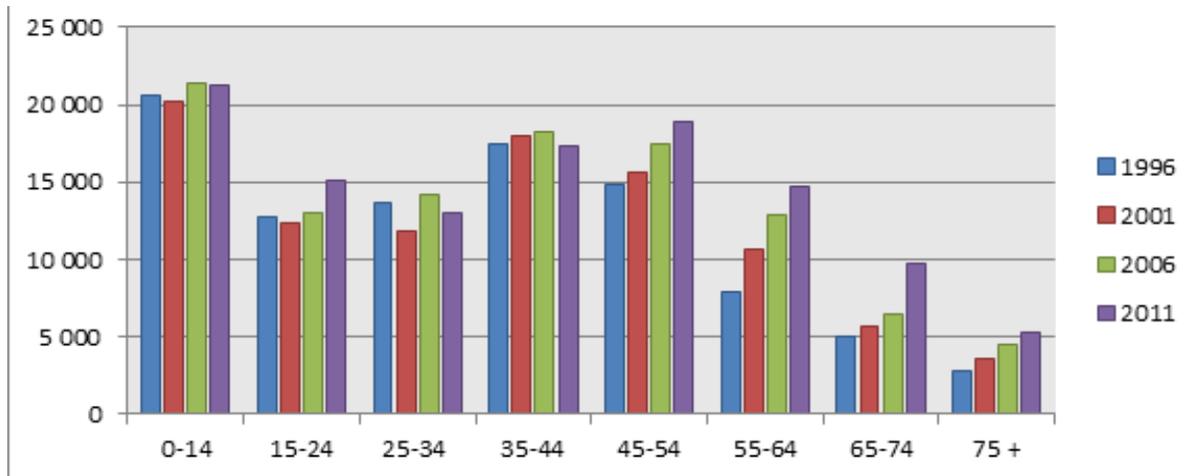
Source : Recensement de Statistique Canada 1981, 1991 et 2001. Il est à noter que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste s'est jointe à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en novembre 1998. Les chiffres indiquant le total de la M.R.C. incorporent la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, nonobstant que les périodes de compilations statistiques soient antérieures à son intégration au sein de la M.R.C. Par ailleurs, la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville ne fait plus partie de la M.R.C. depuis janvier 2001.

TABLEAU C-2 : PERSPECTIVE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES 2011-2031

VARIATION 2011-2031							
Année	2011	2016	2021	2026	2031	n ^{bre}	%
Population	116 773	124 947	131 533	136 891	140 397	23 624	20%
Ménages	45 075	49 637	53 163	55 762	57 593	12 518	28%

Source : ISQ, perspective démographique des MRC du Québec, 2006-2031

GRAPHIQUE C-1 : ÉVOLUTION DES GROUPES D'ÂGE, EN CHIFFRES ABSOLUS, DE LA POPULATION DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, 1996 À 2011.



Source : Statistiques Canada

régional, la croissance démographique de la MRC fera également bonne figure au chapitre de la population, puisque l'on prévoit un taux de croissance moyen de vingt-et-un virgule cinq pourcent (21,5 %) pour la même période, en Montérégie (2011-2031).

1.2 LE PHÉNOMÈNE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Pour analyser le vieillissement de la population, il est important de comprendre les causes, les conséquences ainsi que les enjeux. Tout d'abord, le phénomène se définit comme suit :

«Fait de devenir vieux ou de s'affaiblir par l'effet de l'âge. Processus physiologique que subit tout organisme vivant au cours de la dernière période de sa vie. Petit Robert, 2009.»

Dans un contexte d'analyse de la situation contemporaine, le vieillissement de la population pourrait aussi être considéré sous un autre point de vue, soit celui de Majella Simard :

« Le vieillissement n'est pas exclusivement le fait de l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes âgées. Il réfère également à la modification de la composition par groupe d'âge d'une population qui se manifeste non seulement par l'accroissement du poids relatif des personnes âgées au sein de la population totale, mais aussi par la diminution de la proportion de jeunes au sein de cette même population. ¹ »

Les deux causes mentionnées dans la définition précédente peuvent expliquer ce phénomène de vieillissement qui s'observe non seulement au niveau de la MRC, mais aussi à travers le Québec, le Canada et mondialement. Premièrement, il y a l'allongement de la durée de vie qui s'explique largement par l'amélioration de la qualité de vie par la mise en place, par exemple, de politiques sociales et de santé publique plus efficaces². Deuxièmement, il y a la baisse de la fécondité qui pourrait s'expliquer par des changements sociétaux. Au fil des ans, cette baisse de fécondité aura des impacts importants³, notamment au niveau du mode d'occupation des logements, des itinéraires et de la fréquence des déplacements, ainsi de la façon de consommer biens et services.

En terme démographique, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne fait pas exception au reste du Québec. Le constat est le même : sa population est vieillissante. Nous pouvons observer le phénomène en se référant au graphique précédent. Tout d'abord, les quatre premières cohortes semblent demeurer généralement constantes depuis une quinzaine d'années, alors que les groupes âgés de 45 ans et plus sont tous en nette augmentation.

On constate également que deux de ces cohortes, mentionnées précédemment, restent pratiquement inchangées quant au nombre d'individus (0-14 ans et 35-44 ans). La cohorte des

15-24 ans est en augmentation depuis 1996, en particulier entre la période 2006 à 2011. La cohorte des 25-34 ans subit, quant à elle, une diminution perceptible. À l'opposé, les quatre cohortes les plus âgées sont toutes en augmentation, à l'intérieur de leur groupe respectif.

Par ailleurs, d'autres données entrent en considération dans l'analyse du phénomène de vieillissement de la population, soit la représentation, en pourcentage des cohortes, par rapport à la population totale. On constate certains éléments qui attirent notre attention lorsque l'on compare les groupes d'âge entre les chiffres absolus et les pourcentages. La différence que comportent certaines cohortes, d'un graphique à l'autre, est significative.

Le groupe le plus marquant est celui des 0-14 ans qui, en chiffres absolus, est généralement constant (augmentation de huit cent cinquante (850) individus dans ce groupe d'âge entre 1996 et 2011), alors qu'au niveau du pourcentage, ce groupe est en diminution, passant de vingt-et-un virgule sept pourcent (21,7 %) à dix-huit virgule trois pourcent (18,3 %) entre 1996 et 2011. Le même phénomène est observé pour le groupe des 35-44 ans. Du côté des 15-24 ans, l'augmentation en chiffres absolus de cette cohorte est observée. Elle représente une ligne croissante constante en terme de représentation au niveau de la population totale. Quant à la cohorte des 25-34 ans, celle-ci est nécessairement en diminution, car en chiffres absolus, il y a une diminution de plus de mille individus au cours des dernières années.

Dans l'optique où nous constatons l'ampleur du vieillissement sur le territoire de la MRC, les histogrammes illustrés sur les graphiques pour les quatre cohortes les plus âgées le démontrent bien. Tous représentent une croissance significative et prennent de plus en plus une part importante de la population.

Malgré tout, encore aujourd'hui, ce sont les 0-44 ans qui sont les représentants les plus nombreux, formant cinquante-sept virgule neuf pourcent (57,9 %) de la population.

Afin d'appuyer clairement la lecture de ce phénomène, nous avons regroupé les cohortes en deux (2) entités. Le tableau ainsi que le graphique suivant illustrent, sans équivoque, la tendance décrite précédemment. On constate rapidement qu'en 1996, environ soixante-huit pourcent (68 %) de la population se trouvait dans la première moitié la plus jeune, alors que cette proportion a diminué de dix pourcent (10 %) en 15 ans, pour porter ce chiffre à cinquante-huit pourcent (58 %) en 2011. Inversement, pour la seconde moitié la plus âgée. Celle-ci a suivi la tendance inverse, en augmentant de dix pourcent (10 %), passant de trente-deux pourcent (32 %) en 1996, à quarante-deux pourcent (42 %) en 2011.

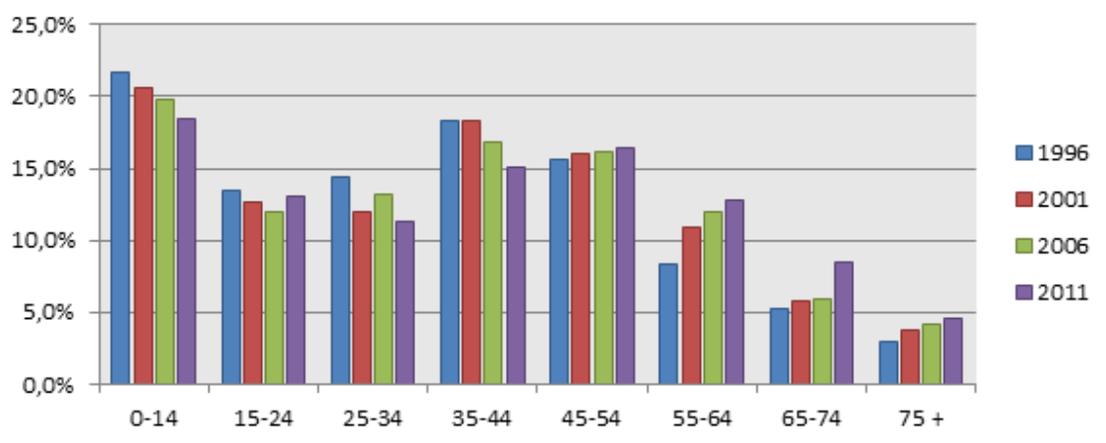
Afin de répondre à ces changements démographiques irréversibles, les municipalités sont invitées à entreprendre

¹ Simard, Majella, Le vieillissement de la population au Québec : une synthèse des connaissances. Enjeux et défis pour l'espace rural québécois, UQAR, Rimouski, avril 2006, 118 pages.

² <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/cei-07-f.htm>

³ Chesnais Jean-Claude. La baisse de la natalité et ses conséquences pour la planification sectorielle dans les pays capitalistes développés. In: Population, 37e année, n°6, 1982 pp. 1133-1158.

GRAPHIQUE C-2 : ÉVOLUTION DES GROUPES D'ÂGE EN POURCENTAGE DE LA POPULATION DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, 1996 À 2011.



Source : Statistiques Canada

TABLEAU C-3 : ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE CERTAINES COHORTES D'ÂGES

VARIATION 1996-2011					
Année/cohorte	1996	2001	2006	2011	%
0-44 ans	67,8%	63,6%	61,9%	57,9%	-9,9%
45 ans +	32,2%	36,4%	38,1%	42,1%	+9,9%

Source : Statistiques Canada

des initiatives, en adhérant au programme « Ville amie des aînées » (VADA), parrainé par le gouvernement ou autres démarches similaires. Plusieurs municipalités du Québec ont déjà adhéré à ce programme depuis sa mise en place. Il est à l'origine d'un mouvement qui a pris racine à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Plusieurs pays ont emboîté le pas, puisque le phénomène du vieillissement de la population est observé partout dans les pays industrialisés. Voici un aperçu de l'approche adaptée à la situation québécoise :

Beaucoup de littérature est consacrée au phénomène du vieillissement de la population, en particulier le vieillissement actif. Cette approche peut constituer une voie d'avenir dans l'adaptation des aménagements et des équipements municipaux destinés à une population appelée à devenir de plus en plus âgée.

1.3 FAITS SAILLANTS VILLE PAR VILLE

- Depuis la création de la MRC, le 6 novembre 1981, ses municipalités membres ont connu une forte augmentation de leur population. Cette augmentation s'est traduite par la croissance de trois agglomérations urbaines d'importance, à savoir : celle du « centre » formée par les municipalités de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, de McMasterville et d'Otterburn Park; celle du « sud », formée par les villes de Chambly et de Carignan; et celle l' « ouest », formée par une seule entité, soit la ville de Saint-Basile-le-Grand;

Cette croissance spectaculaire s'est traduite par une progression de soixante-six pourcent (66 %) de la population, passant de 70 136 habitants en 1981, à 116 773 habitants en 2011;

- Au niveau des ménages, la progression a été encore plus marquée, puisque nous observons une croissance moyenne à

travers la MRC de cent sept pourcent (107 %) , entre 1981 et 2011. Les villes de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Chambly et de Saint-Basile-le-Grand se démarquent particulièrement avec une croissance exceptionnelle variant de cent vingt-deux (122 %) à cent soixante-quinze (175 %) pourcent durant la période de référence. À l'opposé, malgré une progression significative, les municipalités situées à l'extérieur de la CMM enregistrent une croissance plus modeste, de l'ordre de cinquante pourcent en moyenne, durant cette même période. Un autre phénomène est observé sur la structure des ménages, puisque les données indiquent que la taille de ces derniers a diminué substantiellement depuis une quinzaine d'années. À l'échelle régionale, la diminution moyenne observée a été de quinze pourcent (15 %), passant de 3,1 personnes par ménage en 1996, à deux virgule six (2,6) personnes par ménage en 2011. Deux municipalités se démarquent par cette diminution, soit McMasterville et Saint-Denis-sur-Richelieu avec une baisse vingt-trois (23) pourcent. Il faut souligner que seule la ville de Carignan est demeurée inchangée, avec un nombre moyen de personnes de 3,1 personnes par ménage;

TABLEAU C-4 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1981-2011

VARIATION 1981-2011									
	Municipalité	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	%
CMM	Beloeil	17 540	17 958	18 516	19 295	19 053	18 927	20 783	18%
	Carignan	4 544	4 784	5 386	5 615	5 915	7 426	7 966	75%
	Chambly	12 190	19 869	15 893	19 715	20 342	22 608	25 571	110%
	McMasterville	3 612	3 665	3 689	3 915	3 984	5 234	5 615	55%
	Mont-Saint-Hilaire	10 066	10 588	12 341	13 035	14 270	14 720	18 200	81%
	Otterburn Park	4 268	4 571	6 046	7 320	7 866	8 464	8 450	98%
	Saint-Basile-le-Grand	7 658	8 852	10 127	11 770	12 385	15 605	16 736	119%
	Saint-Jean-Baptiste	2 255	2 711	2 953	2 913	2 704	3 035	3 191	42%
	Saint-Mathieu-de-Beloeil	1 535	1 783	1 947	2 143	2 236	2 288	2 624	71%
	TOTAL CMM	63 668	37 781	76 898	85 651	88 755	99 307	109 136	71%
HORS-CMM	Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 488	1 500	1 576	1 533	1 519	1 594	1 659	11%
	Saint-Charles-sur-Richelieu	1 439	1 592	1 620	1 710	1 736	1 742	1 1643	14%
	Saint-Denis-sur-Richelieu	1 996	2 105	2 191	2 141	2 183	2 243	2 285	14%
	Saint-Marc-sur-Richelieu	1 545	1 641	1 851	2 000	1 957	1 876	2 050	33%
	TOTAL HORS-CMM	6 468	6 838	7 238	7 384	7 395	7 455	7 637	18%
	TOTAL MRC	70 136	74 619	84 136	93 035	96 150	106 762	116 773	66%

Source : Statistiques Canada, recensement 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011

TABLEAU C-5 : ÉVOLUTION DES MÉNAGES PRIVÉS DE 1981-2011

VARIATION 1981-2011									
	Municipalité	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	%
CMM	Beloeil	5 360	5 845	6 375	6 945	7 254	7 465	8 385	56%
	Carignan	1 415	1 570	1 830	1 920	2 193	2 640	2 810	99%
	Chambly	3 720	4 285	5 720	7 095	7 567	8 535	9 810	164%
	McMasterville	1 120	1 180	1 260	1 350	1 497	2 065	2 210	97%
	Mont-Saint-Hilaire	3 225	3 555	4 400	4 875	5 514	6 160	7 160	122%
	Otterburn Park	1 350	1 540	2 070	2 585	2 917	3 090	3 200	137%
	Saint-Basile-le-Grand	2 250	2 770	3 290	3 940	4 392	5 735	6 180	175%
	Saint-Jean-Baptiste	850	935	995	1 070	1 079	1 200	1 325	56%
	Saint-Mathieu-de-Beloeil	440	525	605	680	757	780	900	105%
	TOTAL CMM	19 730	22 205	26 545	30 460	33 170	37 670	41 980	113%
HORS-CMM	Saint-Antoine-sur-Richelieu	460	490	530	560	623	635	655	42%
	Saint-Charles-sur-Richelieu	460	495	595	645	697	665	675	47%
	Saint-Denis-sur-Richelieu	665	720	805	805	948	910	960	44%
	Saint-Marc-sur-Richelieu	475	545	635	695	730	715	805	69%
	TOTAL HORS-CMM	2 060	2 250	2 656	2 705	2 998	2 925	3 095	50%
	TOTAL MRC	21 790	24 455	29 110	33 165	36 168	40 595	45 075	107%

Source : Statistiques Canada, recensement 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011

TABLEAU C-6 : NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MÉNAGE 1996-2011

VARIATION 1996-2011				
	Municipalité	1996	2011	%
CMM	Beloeil	3,1	2,8	-10%
	Carignan	3,1	3,1	0%
	Chambly	3,1	3,0	-3%
	McMasterville	3,1	2,4	-23%
	Mont-Saint-Hilaire	3,1	2,5	-19%
	Otterburn Park	3,1	2,6	-16%
	Saint-Basile-le-Grand	3,2	2,7	-16%
	Saint-Jean-Baptiste	3,0	2,4	-20%
	Saint-Mathieu-de-Beloeil	3,2	2,8	-13%
	MOYENNE CMM	3,1	2,7	-13%
HORS-CMM	Saint-Antoine-sur-Richelieu	3,0	2,5	-17%
	Saint-Charles-sur-Richelieu	2,9	2,4	-17%
	Saint-Denis-sur-Richelieu	3,0	2,3	-23%
	Saint-Marc-sur-Richelieu	3,1	2,5	-19%
	MOYENNE HORS-CMM	3,0	2,4	-19%
MOYENNE MRC		3,1	2,6	-15%

Source : Statistiques Canada

TABLEAU C-7 : PERSPECTIVES DE LA POPULATION 2011-2031

VARIATION 2011-2031								
	Municipalité	2011	2016 ²	2019 ¹	2021 ²	2024 ¹	2026 ²	2031 ²
CMM	Beloeil	20 783		19 625		19 250		
	Carignan	7 966		10 615		11 775		
	Chambly	25 571		28 145		29 640		
	McMasterville	5 615		7 840		8 890		
	Mont-Saint-Hilaire	18 200		19 335		20 040		
	Otterburn Park	8 450		8 510		8 530		
	Saint-Basile-le-Grand	16 736		20 410		22 235		
	Saint-Jean-Baptiste	3 191		3 290		3 315		
	Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 624		2 655		2 680		
	TOTAL CMM	109 136		120 425		126 355		
HORS-CMM	Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 659		1 715		1 715		
	Saint-Charles-sur-Richelieu	1 643		1 565		1 485		
	Saint-Denis-sur-Richelieu	2 285		2 295		2 250		
	Saint-Marc-sur-Richelieu	2 050		1 780		1 720		
	TOTAL HORS-CMM	7 637		7 355		7 170		
TOTAL MRC		116 773	124 947	127 780	131 533	133 525	136 891	140 397

Source : 1 ISQ, Perspective de population des municipalités du Québec, 2009-2024

2 ISQ, Perspective démographique des MRC du Québec, 2006-2031

TABLEAU C-8 : PERSPECTIVES DES MÉNAGES 2011-2031

VARIATION 2011-2031								
	Municipalité	2011	2016 ²	2019 ¹	2021 ²	2024 ¹	2026 ²	2031 ²
CMM	Beloil	8 385		8 075		7 950		
	Carignan	2 810		4 035		4 565		
	Chambly	9 810		11 210		11 940		
	McMasterville	2 210		3 220		3 670		
	Mont-Saint-Hilaire	7 160		8 230		8 635		
	Otterburn Park	3 200		3 350		3 410		
	Saint-Basile-le-Grand	6 180		7 950		8 795		
	Saint-Jean-Baptiste	1 325		1 435		1 455		
	Saint-Mathieu-de-Beloil	900		950		965		
	TOTAL CMM	41 980		48 455		51 385		
	HORS-CMM	Saint-Antoine-sur-Richelieu	655		690		690	
Saint-Charles-sur-Richelieu		675		635		615		
Saint-Denis-sur-Richelieu		960		970		970		
Saint-Marc-sur-Richelieu		805		705		675		
TOTAL HORS-CMM		3 095		3 000		2 950		
TOTAL MRC	45 075	49 637	51 455	53 163	54 335	55 762	57 593	

Source : 1 ISQ, Perspective de population des municipalités du Québec, 2009-2024

2 ISQ, Perspective démographique des MRC du Québec, 2006-2031

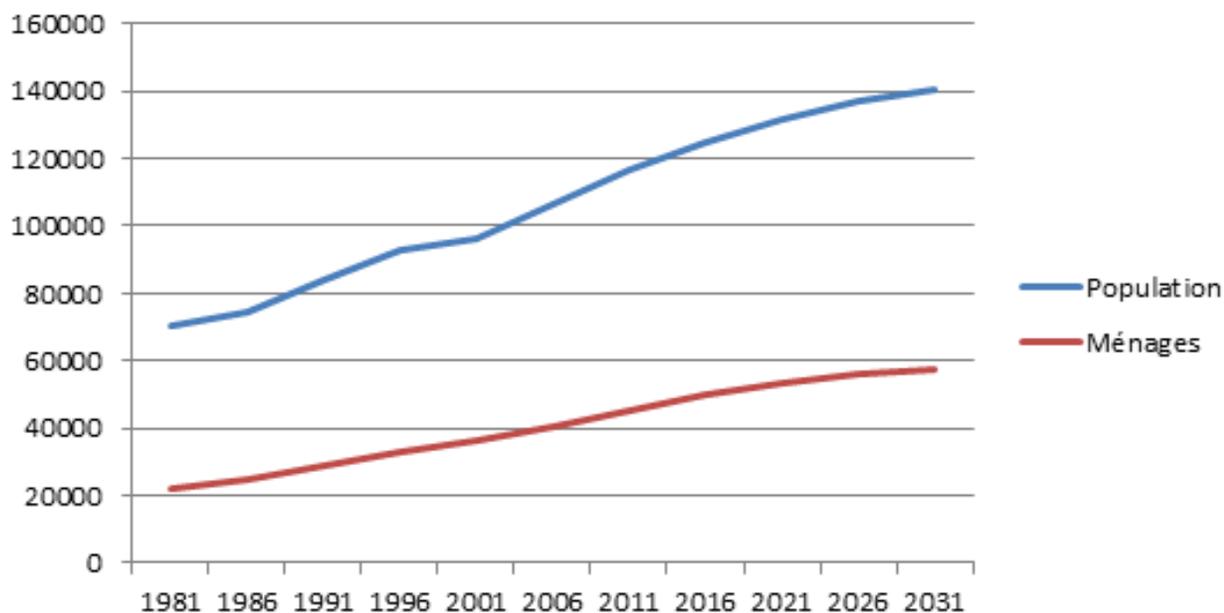
La perspective d'évolution de la population et des ménages pour la période 2011 à 2031 annonce une tendance aussi soutenue que celle observée antérieurement à 2011. Cependant, on anticipe un rythme légèrement moindre que celui observé durant le dernier tiers du 20^e siècle. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), il est plausible, si on se réfère au scénario de référence, que la MRC atteindra une population d'environ 140 000 personnes en 2031, soit une progression de vingt pourcent (20 %) durant cette période. Pour les ménages privés, l'Institut prévoit un total de 57 593 en 2031, alors qu'en 2011, 45 075 ménages sont recensés sur le territoire de la MRC. Cette croissance anticipée du nombre de ménages suivrait à peu près la même courbe que celle liée à la population, avec un taux d'augmentation de vingt-huit pourcent (28 %), durant cette période. Ces changements anticipés au niveau de la structure des ménages et le phénomène accéléré du vieillissement de la population (voir section 1.2 spécifique à ce sujet) occasionneront sans doute une modification profonde qui influencera la typologie future des logements, les patrons des déplacements ainsi que le mode de prestation et d'acquisition des biens et des services

- Le profil type de la population est sensiblement homogène dans l'ensemble du territoire de la MRC. Il est caractérisé par une population dont la langue maternelle est le français dans une proportion de quatre-vingt-treize virgule trois pourcent (93,3 %) (108 230 personnes), plus jeune que le

reste du Québec, soit un âge médian de trente-neuf virgule deux (39,2) ans pour la MRC contre quarante et un virgule neuf pourcent (41,9 %). Elle comporte également une représentation légèrement supérieure du nombre d'enfants par famille, en comparaison à la moyenne québécoise (1,1 enfants par famille pour la MRC, contre 1,0 enfant pour l'ensemble du Québec);

- La proportion d'habitations unifamiliales a diminué, cédant de plus en plus d'importance au stock de logements multifamiliaux, passant de quatre-vingt-dix pourcent (90 %) en 1981, à quatre-vingt-cinq pourcent (85 %) en 1991 et à quatre-vingt pourcent (80 %) en 2001. Plus spécifiquement dans le territoire de la CMM, cette proportion passe de soixante-seize virgule deux pourcent (76,2 %) en 1996 et à 72 % en 2011, soit une diminution de 6 % durant cette période;
- Au niveau des déplacements domicile-travail, la MRC exporte beaucoup plus de travailleurs qu'elle en importe. En effet, pour l'année 2006, l'ISQ indique que deux tiers des déplacements des travailleurs de la MRC se font à l'extérieur du territoire. Qui plus est, 24 % de déplacements totaux se font en direction de l'agglomération de Longueuil, alors que l'île de Montréal attire plus de 26 % de ceux-ci.

GRAPHIQUE C-3 : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU 1981-2031



Source : Évolution : Statistiques Canada, recensement 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011
 Perspective : ISQ, Perspective démographique des MRC du Québec, 2006-2031

TABLEAU C-9 : PROPORTION DE MAISONS UNIFAMILIALES ISOLÉES 1996-2011

VARIATION 1996-2011				
	Municipalité	1996	2011	%
CMM	Beloeil	69,9%	64,5%	-8%
	Carignan	94,5%	92,0%	-3%
	Chambly	58,1%	58,9%	1%
	McMasterville	71,5%	55,1%	-23%
	Mont-Saint-Hilaire	68,3%	65,5%	-4%
	Otterburn Park	82,2%	83,8%	2%
	Saint-Basile-le-Grand	76,7%	72,7%	-5%
	Saint-Jean-Baptiste	67,8%	70,3%	4%
	Saint-Mathieu-de-Beloeil	96,4%	84,9%	-12%
		MOYENNE CMM	76,2%	72,0%
HORS-CMM	Saint-Antoine-sur-Richelieu	88,4%	94,7%	7%
	Saint-Charles-sur-Richelieu	82,2%	94,1%	14%
	Saint-Denis-sur-Richelieu	85,1%	86,5%	2%
	Saint-Marc-sur-Richelieu	86,3%	92,5%	7%
		MOYENNE HORS-CMM	85,5%	92%
	MOYENNE MRC	79,0%	78,1%	-1%

Source : Statistiques Canada, 1996 et 2011

2. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

2.1 LA FONCTION RÉSIDENTIELLE

- La fonction résidentielle constitue la vocation dominante et très dynamique sur le territoire de la MRC, tant sur le plan de la valeur foncière que sur le plan des investissements. La valeur foncière moyenne des habitations unifamiliales s'établissait, en 2014, à 309 345 \$, ce qui place la MRC au 2^e rang en Montérégie, derrière Longueuil, avec une valeur de 336 045 \$;
- L'activité de construction domiciliaire s'est estompée au cours des années 1990 avec un ralentissement marqué au début de cette décennie. Cependant, la Société canadienne d'hypothèque et de logement a noté une reprise de la construction dans la seconde moitié de celle-ci. L'année 1996 constitue un plancher avec seulement 1 784 mises en chantier à l'échelle de la Couronne-sud. À titre de comparaison, moins de dix ans plus tard, la société répertoriait en 2004, près du triple, soit 4 983 mises en chantier. Il faut noter qu'au plus fort de la reprise immobilière, soit en 2004, les municipalités de Chambly et de Saint-Basile-le-Grand s'accaparaient une

part importante du marché à l'échelle de la Couronne-sud, respectivement de sept virgule deux pourcent (7,2 %) et de huit virgule huit pourcent (8,8 %);

- Les municipalités de Beloeil, de Carignan, de Chambly, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park et de Saint-Basile-le-Grand demeurent les lieux majeurs d'attraction pour le développement domiciliaire à l'échelle de la MRC. Elles ont également fait l'objet d'une densification « naturelle » significative au cours des années 1990. Ainsi, dans l'ensemble du territoire de la MRC, le nombre moyen d'habitants au kilomètre carré est passé en 1996 de quatre cents (400) à cinq cents (500) en 2011, soit une augmentation de vingt-cinq pourcent (25 %). Les municipalités de Carignan, de McMasterville, de Saint-Basile-le-Grand et de Mont-Saint-Hilaire, se sont particulièrement illustrées avec des augmentations particulièrement élevées de quarante-deux pourcent (42 %), quarante-deux pourcent (42 %), trente-sept pourcent (37 %) et trente-six pourcent (36 %) respectivement. Fait à noter, les municipalités hors de la CMM n'ont pas connu de densification significative, en raison du faible taux de croissance observé durant la période de référence.

TABLEAU C-10 : ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ DE POPULATION 1996-2011 (nombre d'habitants par kilomètre carré)

VARIATION 1996-2011				
	Municipalité	1996	2011	%
CMM	Beloeil	803,6	862,8	7%
	Carignan	90,0	127,8	42%
	Chambly	786,8	1 018,2	29%
	McMasterville	1 271,0	1 810,3	42%
	Mont-Saint-Hilaire	301,1	410,9	36%
	Otterburn Park	1 404,9	1 580,6	13%
	Saint-Basile-le-Grand	337,9	463,6	37%
	Saint-Jean-Baptiste	40,6	44,3	9%
	Saint-Mathieu-de-Beloeil	53,5	65,8	23%
	MOYENNE CMM	565,5	709,4	25%
HORS-CMM	Saint-Antoine-sur-Richelieu	23,1	25,2	9%
	Saint-Charles-sur-Richelieu	26,9	25,2	-6%
	Saint-Denis-sur-Richelieu	26,0	26,9	3%
	Saint-Marc-sur-Richelieu	33,6	33,8	1%
	MOYENNE HORS-CMM	27,4	27,8	1%
MOYENNE MRC		399,9	499,6	25%

2.2 LA FONCTION COMMERCIALE ET DE SERVICES

- La majorité des emplois existants dans la MRC est issue d'activités induites par le secteur tertiaire et, par conséquent, se concentre surtout dans les secteurs commerciaux et de services. Il occupe donc une place importante dans l'économie de la MRC et confirme la dynamique de la région et sa relation avec l'ensemble de la **Communauté métropolitaine de Montréal**;
- La majorité des activités commerciales continue à se localiser en fonction des axes routiers importants. Elles se retrouvent aux abords de la route 116, à Saint-Basile-le-Grand, à Beloeil et à Mont-Saint-Hilaire et aux abords de la route 112, à Chambly. Certains pôles secondaires locaux ont émergé depuis la seconde moitié des années 2000, soit à Chambly, près de l'intersection des boulevards Fréchette et Brassard, ainsi qu'à l'ouest de la rue Serge-Pépin à Beloeil, à proximité de la sortie 112 de l'autoroute 20. D'autres projets sont sur la table, soit l'implantation de complexes multifonctionnels intégrant un volet commercial, aux abords de l'autoroute 20 à Saint-Mathieu-de-Beloeil, près de la sortie 105, et à Beloeil, près de la sortie 109 et au nord de la sortie 112.

Source : Statistiques Canada, recensement 1996 et 2011

2.3 LA FONCTION INDUSTRIELLE

- La fonction industrielle de la MRC se greffe essentiellement aux axes autoroutiers qui traversent le territoire. La présence de ces axes, conjuguée à l'important bassin de population de la région métropolitaine, confère un certain attrait à la MRC, tant pour les nouvelles entreprises, que pour celles qui se relocalisent;
- Le potentiel industriel de la MRC est cependant affecté par un environnement qui freine son développement, tels que :
 - Les zones industrielles voisines qui sont mieux situées et ont une vocation mieux définie (Longueuil et Saint-Hyacinthe);
 - Les efforts des municipalités en matière de développement économique ne sont pas récents et peu concertés à l'échelle de la MRC.
- La MRC a connu une augmentation significative de l'occupation au sol à des fins industrielles au cours des dix (10) dernières années. Cette augmentation se situe cependant dans la moyenne relative lorsqu'elle est comparée avec l'ensemble de la région métropolitaine. Selon cette croissance prévisible au niveau industriel, les nouveaux espaces, résultant de la révision de la zone agricole permanente en 1992, devraient être suffisants pour assurer un épanouissement industriel normal dans une perspective à moyen terme et à long terme, soit de dix (10) à quinze (15) ans.

2.4 LA FONCTION AGRICOLE

- Le territoire de la MRC se situe sur la partie du Québec qui représente dix pourcent (10 %) des terres les plus fertiles. L'agriculture a toujours occupé une part importante de l'économie motrice dans la MRC. Actuellement, environ quatre-vingt pourcent (80 %) du territoire est protégé pour des fins agricoles par le gouvernement du Québec;
- À la suite de la révision de la zone agricole permanente en 1992, la superficie du territoire protégé pour des fins agricoles a diminué. Toutefois, les superficies cultivées se sont maintenues malgré cette révision;
- La MRC a procédé à l'identification des îlots déstructurés, dans le cadre d'une démarche à portée collective, prévue par la [Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles](#). Cette démarche s'est soldée par la reconnaissance d'îlots permettant de consolider le développement résidentiel amorcé avant l'entrée en vigueur de cette Loi. La CPTAQ a rendu la décision à partie collective numéro 363352, le 25 mars 2010. Ceci a pour effet de réduire considérablement les possibilités d'implanter des activités autres qu'agricoles en zone agricole;
- Le nombre d'emplois reliés au secteur agricole dans la MRC est demeuré stable. Toutefois, le nombre d'entreprises

agricoles a significativement diminué. Cela se traduit nécessairement par des entreprises dont la taille est de plus en plus grande;

- Le profil des entreprises agricoles a significativement changé. Les fermes d'élevage cèdent le pas aux grandes cultures céréalières. Les productions laitières, autrefois omniprésentes sur le territoire, sont de plus en plus rares;
- Malgré une augmentation de l'implication des municipalités en matière de développement économique, il n'y a eu que très peu d'efforts pour stimuler la dynamique agricole;
- Plusieurs cours d'eau sont présents dans la MRC et ils ont un rôle important dans le drainage des terres agricoles. Le MAPAQ a, depuis plusieurs années, cessé d'intervenir dans ceux-ci et les instances municipales ont depuis pris la relève. Depuis la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de protection des rives du littoral et des plaines inondables de 2005, les municipalités et la MRC gèrent plus adéquatement les diverses interventions réalisées dans ces milieux sensibles.

3. LE RÉCRÉOTOURISTIQUE

- La région présente un important potentiel récréotouristique à plusieurs niveaux. Récemment, des orientations précises ont été retenues quant au créneau à exploiter. De plus, la forte identité résidentielle de la MRC rend délicate une exploitation harmonieuse de ces divers potentiels;
- La rivière Richelieu, qui présente un attrait récréotouristique majeur dans la MRC, est actuellement utilisée à surcapacité par les plaisanciers, surtout si l'on tient compte de l'absence de réglementation et des faibles moyens d'interventions;
- En 2014, le CLD de La Vallée-du-Richelieu a amorcé la révision quinquennale de son Plan d'action local où une place importante sera faite pour la promotion récréotouristique. Un projet de station nautique est présentement en cours d'élaboration afin de mettre en valeur les attraits liés à notre principal atout : la rivière Richelieu.

4. LE MILIEU NATUREL ET LA QUALITÉ DU PAYSAGE

- Le territoire de la MRC est défini par les éléments naturels majeurs que sont les monts Saint-Hilaire et Rougemont, la rivière Richelieu et ses îles ainsi que les corridors forestiers. Tous ces éléments sont reconnus et protégés depuis plusieurs années, tant par le Schéma d'Aménagement que par les règlements d'urbanisme municipaux;
- Les mesures, préconisées par le Schéma d'Aménagement et traduites dans les règlements municipaux, se sont avérées efficaces pour la protection des bois, des milieux riverains et des monts;

- La saine gestion des déchets constitue une préoccupation omniprésente. La MRC a procédé à la réalisation d'un plan de gestion des matières résiduelles en 2004, pour les quatre municipalités situées hors du territoire de la CMM. Un projet d'usine de biométhanisation est présentement en cours d'élaboration, en partenariat avec deux autres MRC, ce qui permettra à court terme, de détourner un volume considérable de matières résiduelles, de l'enfouissement sanitaire;
- La plupart des secteurs urbanisés de la MRC sont desservis par des dispositifs d'épuration des eaux usées. Malgré tout, la qualité des eaux de la rivière Richelieu ne s'est pas améliorée et tout porte à croire qu'un effort devra être fait en milieu agricole, puisque certaines activités agricoles constituent une source importante de pollution des eaux de surface;
- Les éléments significatifs du milieu naturel de la MRC sont aussi ceux qui en structurent le paysage et lui confèrent ses qualités. À ceux-ci s'ajoutent des éléments et des ensembles de nature patrimoniale, qui ont été conservés et qui attribuent une note historique au paysage;
- Les principaux éléments du paysage de la MRC qui sont pris en compte sont les suivants :
 - Les monts, les bois et les corridors forestiers, la rivière Richelieu;
 - Les ensembles ruraux et patrimoniaux;
 - Les vitrines commerciales régionales et industrielles;
 - L'affichage le long des voies de circulation importantes;
 - Les réseaux et corridors majeurs de transport d'énergie et de télécommunication.
- Bien que conservant essentiellement leur rôle, les routes du réseau supérieur (autoroutes 10, 20 et routes 112, 116) semblent avoir atteint leur capacité ou s'en approcher. Le nombre important d'accès et l'augmentation des intersections avec feux de circulation en compromettent souvent l'efficacité. Malgré certains travaux correctifs réalisés ou prévus, l'augmentation constante de l'achalandage incite à favoriser davantage l'utilisation des transports collectifs, puisque le développement de nouvelles infrastructures routières majeures n'est pas, à ce jour, au programme;
- La traversée de la rivière Richelieu dans le secteur nord de la MRC demeure compliquée, puisqu'elle dépend entièrement de l'utilisation de traversiers privés. La problématique est d'autant plus importante en période hivernale en raison des difficultés à maintenir fonctionnel le pont de glace, en particulier pour des raisons reliées aux changements climatiques.

5.2 LE TRANSPORT COLLECTIF

- Le territoire de la MRC est desservi par trois (3) organismes de transport collectif, soit le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu, le Conseil intermunicipal de transport de Chambly-Richelieu-Carignan et l'Agence métropolitaine de transport. Une (1) ligne de train de banlieue, comportant trois (3) gares dans le territoire de la MRC, a été mise en place en 2000, afin de desservir l'axe de la route 116 à partir de la ville de Mont-Saint-Hilaire. Ces services sont orientés vers l'extérieur de la MRC, principalement vers le centre de la région métropolitaine de Montréal selon une orientation est-ouest, c'est-à-dire le long des routes 112 et 116. D'autres développements sont à venir afin de bonifier le service, en particulier certains équipements de transport structurants restant à définir;
- Le nombre d'utilisateurs du transport en commun est en modeste hausse, mais cette augmentation demeure inférieure à celle de l'achalandage du réseau routier ([tableau C-11](#)). À cet effet, en 2011, quatre-vingt-deux virgule huit pourcent (82,8 %) des déplacements domicile-travail s'effectuaient par le biais de l'utilisation d'une automobile, malgré une diminution de dix pourcent (10 %) de son utilisation en près de 20 ans. La fréquentation du transport collectif à l'échelle de la MRC, pour les déplacements domicile-travail neuf virgule trois pourcent (9,3 %), est légèrement en deçà du taux montréalais dix virgule zéro pourcent (10,0 %) et québécois treize virgule trois pourcent (13,3 %);
- Les services de transport en commun utilisent principalement le même réseau routier, qui connaît actuellement des problèmes de congestion, ce qui pourrait altérer la qualité du service. En conséquence, si des mesures correctives importantes ne sont pas prises à court terme, l'attractivité des modes collectifs pourrait être compromise.

5. LE TRANSPORT

5.1 LE RÉSEAU ROUTIER

- Le réseau routier est l'un des principaux éléments ayant contribué à favoriser le développement de la région. Adéquatement structuré, il permet des interrelations efficaces.

Les axes routiers suprarégionaux (autoroutes 10, 20 et 35), d'orientations est/ouest et sud, favorisent les liens avec le territoire métropolitain et permettent également d'améliorer les déplacements vers les États-Unis. Les principaux axes régionaux pour leur part (routes 112 et 116) sont d'orientation Est/Ouest et jouent un rôle capital dans les besoins de déplacements quotidiens de la population régionale;

- L'automobile demeure le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements de toute nature. Le degré de dépendance par rapport à ce mode a d'ailleurs continué à augmenter, l'évolution du taux de motorisation des ménages de la MRC en témoigne. Une note positive cependant, le taux d'utilisation pour les déplacements domicile-travail tend à diminuer;

5.3 LE RÉSEAU DE CAMIONNAGE

- Le ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) a réalisé un réseau de camionnage à l'échelle nationale. Ce réseau se transpose sur les axes supérieurs de circulation de la MRC. Un exercice comparable a été réalisé dans les municipalités pour le réseau routier sous leur responsabilité;
- Des carences dans l'application des mesures pour respecter le réseau de camionnage ont été relevées, notamment dans les municipalités rurales où l'application est confiée à la Sûreté du Québec;
- Les principales destinations pour le camionnage dans la MRC sont bien situées par rapport au réseau. Les zones industrielles sont généralement adjacentes aux autoroutes, qui constituent les axes de déplacements les moins contraignants pour le transport lourd;
- L'ouverture de deux (2) stations de pesée en période de dégel amène les véhicules lourds à emprunter les routes interdites ou restreintes à ces véhicules.

5.4 LE TRANSPORT FERROVIAIRE

- On dénombre une seule ligne de chemin de fer dans la MRC, qui est utilisée à la fois pour le transport des marchandises et le transport des personnes. La cohabitation entre les personnes et les biens dans ce corridor occasionne un risque potentiel pour la santé et la sécurité des personnes qui sont transportées ou qui résident à proximité;
- La voie ferrée qui traverse la MRC est adjacente à la route 116, entre McMasterville et Saint-Basile-le-Grand ainsi que dans la partie est de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

5.5 LE TRANSPORT AÉRIEN

- À l'intérieur de la MRC, seul l'aéroport de Saint-Mathieu-de-Beloil présente des infrastructures et une structure administrative adéquates;
- Compte tenu de la population de la MRC, de la proximité d'aéroports d'importance comparable ou supérieure dans les MRC contiguës des Maskoutains, du Haut-Richelieu et dans la ville de Longueuil, l'aéroport de Saint-Mathieu-de-Beloil est le seul reconnu sur le territoire de la MRC;
- Le potentiel de l'aéroport et sa localisation stratégique sont sous-utilisés par rapport à la dynamique économique de la MRC. Avec le temps, plusieurs usages sans lien avec des activités aéronautiques se sont implantés sur le site de l'aéroport. Un maintien de cette tendance pourrait compromettre à moyen terme la vitalité du secteur;
- La rivière Richelieu sert de base d'atterrissage et de décollage pour les hydravions.

TABLEAU C-11 : ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL
SELON LE MODE DE TRANSPORT 1993-2011

	Mode de transport	1993 ¹	2001 ²	2006 ²	2011 ²
MRCVR	Automobile	91,7%	86,5%	85,8%	82,4%
	Transport en commun	6,9%	8,0%	8,8%	9,3%
	Actif	nd	5,2%	4,6%	4,4%
	Autres	nd	0,3%	0,8%	3,9%
Montréal	Automobile	nd	84,1%	83,9%	84,0%
	Transport en commun	nd	9,0%	9,3%	10,0%
	Actif	nd	6,3%	6,1%	5,2%
	Autres	nd	0,6%	0,7%	0,8%
Québec	Automobile	nd	78,2%	78,2%	78,4%
	Transport en commun	nd	12,8%	12,8%	13,3%
	Actif	nd	8,1%	8,0%	7,3%
	Autres	nd	0,9%	1,0%	1%

Source : 1 MTQ enquête O-D, déplacements pour le travail, 24 hrs

2 ISQ et Statistiques Canada

6. LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES

L'ensemble des infrastructures et des services significatifs est énuméré et localisé à l'annexe B concernant les équipements et les infrastructures importants. La présente section fait un survol de ces équipements en complément avec l'annexe B.

6.1 L'AQUEDUC

- La quasi-totalité des périmètres d'urbanisation de la MRC sont desservis par un réseau d'aqueduc, sauf dans certains secteurs à Carignan;
- La distribution de l'eau potable dans les réseaux d'aqueduc est assurée par quatre (4) organismes distincts, soit :
 - La Régie de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu (RAIBR) dessert les municipalités du nord de la MRC, à l'extérieur de la CMM et Saint-Mathieu-de-Beloil;
 - La Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) dessert la partie centrale de la MRC, ainsi que certaines municipalités clientes hors du territoire;
 - La Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau (SECT-eau) dessert la partie sud de la MRC, ainsi que certaines municipalités cliente hors du territoire;
 - L'usine municipale de filtration de Carignan située sur l'île Goyer et dessert une partie du territoire de cette ville;
- Des quatre (4) centrales de filtration sur notre territoire, trois (3) comportent des lacunes qui affectent l'approvisionnement en eau des clients. La RAIBR connaît, depuis plusieurs années, un problème aigu de détérioration prématurée de son réseau, tandis que les usines de la RIEVR et de Carignan ne disposent pas de réserve suffisante pour permettre la poursuite du développement, sans apporter des améliorations importantes dans leur capacité de production.

6.2 LES EAUX USÉES

- Tous les périmètres d'urbanisation sont desservis en tout ou en partie, par des réseaux d'épuration des eaux usées;
- Environ vingt pourcent (20 %) des habitations de la MRC sont tributaires d'installations septiques même si le sol argileux, principale composante de la MRC, met à l'épreuve l'efficacité de tels systèmes;
- On ne retrouve pas, dans la MRC de site de traitement pour les boues issues des installations septiques. Cependant, des projets en ce sens sont présentement à l'étude ou sont en voie d'être implantés;
- Huit (8) centrales d'épuration des eaux usées sont en place sur le territoire de la MRC. Les installations desservent unitairement ou par groupes, les municipalités suivantes :

- Beloil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et McMasterville;
- Chambly;
- Carignan;
- Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville;
- Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu;
- Saint-Jean-Baptiste;
- Saint-Mathieu-de-Beloil.

6.3 LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Il n'existe pas de site sur le territoire de la MRC, où les matières résiduelles peuvent être éliminées. Cependant, un centre de tri et de transbordement de matières recyclables est présentement en opération dans la zone industrielle de Beloil. De plus, un projet de construction d'une usine de biométhanisation est présentement en cours d'élaboration et, à court terme, une partie des matières résiduelles sera détournée de l'enfouissement sanitaire, pour être traitée afin de produire du gaz naturel. Cette usine sera située à Varenne et desservira d'autres MRC partenaires;
- Toutes les municipalités de la MRC participent à la collecte des matières recyclables. Récemment la MRC a pris en charge la collecte et le transport de ces matières pour la plupart des municipalités du territoire;
- Plusieurs municipalités procèdent à la collecte des déchets domestiques dangereux (DDD), ainsi que d'autres collectes spécialisées, telles que les déchets de jardin, les meubles encombrants, les appareils électroniques, etc.

6.4 L'ÉDUCATION

- Le territoire de la MRC est relativement bien desservi en matière de services d'éducation de niveau primaire par rapport à la clientèle potentielle de ces services. Cependant, les villes de Chambly et de Carignan font face à une problématique au niveau de la desserte de la clientèle d'élèves du secondaire. Malgré une population de 7 095 enfants de 0 à 14 ans en 2011, une seule école secondaire offre les niveaux 1 à 3, ce qui oblige les élèves des niveaux quatre (4) et cinq (5) de s'expatrier à l'extérieur du territoire de la MRC;
- On ne retrouve aucun établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire dans la MRC. Ces services sont cependant présents dans les MRC contiguës, ce qui les rend bien accessibles à la clientèle visée;

6.5 LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

- Le CLSC des Patriotes, situé à Beloil, dessert les parties nord et centres de la MRC, alors que le CLSC du Richelieu, situé à Richelieu, dessert la partie sud de la MRC. Ces organismes

sont également rattachés à des CHSLD, qui délivrent des soins spécialisés auprès de la clientèle âgée;

- Le territoire de la MRC est rattaché administrativement au CSSS Richelieu-Yamaska même si la population semble se diriger plus naturellement vers les établissements de Longueuil et de Montréal pour obtenir les services.

7. L'ÉCONOMIE ET LE DÉVELOPPEMENT

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est considérée comme un territoire dont la vitalité économique se démarque avantageusement avec le reste de la Montérégie ainsi que le Québec. En 2012, le revenu moyen disponible par ménage, par habitant de la MRC était de 32 072 \$, ce qui la plaçait au 1er rang en Montérégie avec un revenu de 27 769 \$. En comparaison de l'ensemble du Québec, l'écart est encore plus grand, avec un revenu de 26 347 \$.

La même tendance s'observe au niveau de la vitalité du marché de l'emploi de la population en âge de travailler sur le territoire de la MRC. En 2012, le taux d'emploi des travailleurs de 25 à 64 ans s'établissait à quatre-vingt virgule trois pourcent (81,3) alors qu'il était de soixante-trois pourcent (63 %) pour l'ensemble de la Montérégie en 2014 et à peine soixante pourcent (60 %) durant la même année, pour le reste du Québec.

À l'instar des données précédentes, on retrouve une disparité importante en matière de ménages à faible revenu. En 2010 seulement trois virgule un pourcent (3,1 %) des ménages de la MRC étaient considérés comme à « faibles revenus », alors que ce taux était de sept virgule cinq pourcent (7,5 %) pour la Montérégie et de neuf virgule trois pourcent (9,3 %) pour l'ensemble du Québec.

Le Centre local de développement (CLD) de La Vallée-du-Richelieu est l'organisme mandaté pour stimuler le développement économique dans notre MRC. Créé en 1998, son principal mandat est d'accompagner les entrepreneurs à créer ou à développer leur entreprise, en les accompagnant à l'aide d'un mentorat professionnel et d'une aide financière de démarrage.

Afin d'améliorer le service auprès des entreprises de la région, le CLD a décliné trois cibles d'intervention sur lesquelles elle souhaite intervenir. Également, à partir de ces cibles, découlent des stratégies permettant de les atteindre :

- CIBLE 1 : être plus visible auprès des entrepreneurs, afin d'être un acteur incontournable pour les accompagner dans leur démarche à tous les niveaux de leur cheminement :
 - Stratégie 1 : positionner la Vallée-du-Richelieu comme région attrayante pour ses zones commerciales, auprès des entreprises en démarrage, en consolidation, en expansion et/ou en situation de relève;
 - Stratégie 2 : permettre au CLD d'offrir à sa clientèle une expertise à la fine pointe;

- Stratégie 3 : permettre au CLD de bien mener à terme ses mandats et son rôle d'acteur proactif au cœur du développement du territoire;
- Stratégie 4 : créer une plus grande proximité avec les différents partenaires régionaux, afin de faire connaître davantage les services dispensés par le CLD;
- Stratégie 5 : diversifier et augmenter les ressources humaines et budgétaires du CLD, afin de répondre aux besoins et stimuler le développement;
- Stratégie 6 : augmenter le rayonnement et la notoriété du CLD auprès des décideurs et leaders de la région.

- CIBLE 2 : promouvoir l'entrepreneuriat et mettre en place les mécanismes d'accompagnement nécessaires pour augmenter le nombre d'entreprises au démarrage, favoriser la saine croissance des entreprises existantes et assurer leur relève :

- Stratégie 1 : renforcer le pouvoir d'attraction des municipalités, en étant un acteur de premier plan, afin de stimuler l'occupation dynamique du territoire;
- Stratégie 2 : favoriser, chez les jeunes, le démarrage d'entreprises;
- Stratégie 3 : augmenter le nombre d'entrepreneures féminines, en ciblant certains groupes d'âge sous-représentés;
- Stratégie 4 : augmenter le nombre d'entrepreneurs immigrants;
- Stratégie 5 : stimuler des projets d'expansion ou de développement des entreprises en croissance, de plus de deux ans d'activités;
- Stratégie 6 : assurer la relève des entreprises créatrices d'emplois, en valorisant la formation et par l'implication des partenaires économiques;
- Stratégie 7 : fournir aux entrepreneurs des services à valeur ajoutée;
- Stratégie 8 : rendre plus attrayante et plus accessible l'offre de financement des projets;
- Stratégie 9 : diversifier et augmenter les ressources humaines et financières pour répondre aux besoins du territoire et stimuler son développement;
- Stratégie 10 : tirer profit des opportunités de développement du Port de Montréal à Contrecoeur;
- Stratégie 11 : positionner le CLD comme un partenaire incontournable en matière de développement durable, ainsi que dans la mise en œuvre des projets touristiques;
- Stratégie 12 : mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune, en vue de favoriser le développement synergique de l'économie et l'emploi.

- CIBLE 3 : promouvoir les attraits régionaux, afin de faire de la région un incontournable auprès de la clientèle cible et jouer un rôle de premier plan au niveau des activités de développement du tourisme.

- Stratégie 1 : positionner la Vallée-du-Richelieu en tant que région d'escapades pour le tourisme;
- Stratégie 2 : augmenter la notoriété de la Vallée-du-Richelieu en tant que « Région gourmande »;
- Stratégie 3 : mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement synergique sur l'ensemble du territoire;
- Stratégie 4 : raffermir les liens avec les décideurs régionaux et nationaux du développement touristique dans le but d'accroître le rayonnement de la Vallée-du-Richelieu;
- Stratégie 5 : améliorer la formation des entrepreneurs sur l'utilisation des médias sociaux, afin de soutenir le développement de leur entreprise;
- Stratégie 6 : accentuer les partenariats économiques, afin d'augmenter l'achalandage touristique;
- Stratégie 7 : diversifier les sources de financement pour le développement des produits touristiques.

